

**Rapport sur la gestion
par le Comité de direction
de l'exercice 2020
de l'association Région de Nyon**

1. Préambule

Madame la Présidente du Conseil intercommunal,

Mesdames et Messieurs les déléguées et délégués au Conseil intercommunal,

Mesdames et Messieurs les membres du Comité de direction,

Mesdames et Messieurs les membres du personnel du Secrétariat de l'association Région de Nyon,

Conformément à l'art 27 des [Statuts de l'association Région de Nyon](#) et à l'art 16 al 3 du [Règlement du Conseil intercommunal de l'association Région de Nyon](#), la Commission de gestion (CoGes) du Conseil intercommunal de l'association Région de Nyon vous présente son rapport sur la gestion de l'exercice 2020.

La Commission tient à remercier les membres du Comité de direction (CoDir) ainsi que le personnel du Secrétariat de l'association Région de Nyon pour leur disponibilité, leurs explications ainsi que pour leurs réponses à nos questions, ceci malgré les défis liés à la pandémie COVID-19 et aux diverses mesures de confinement édictées par les autorités.

Le présent rapport concerne la gestion de l'exercice de l'association du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020.

2. Table de matière

1. Préambule	2
2. Table de matière	2
3. Résumé	2
4. Analyse approfondie de quatre thèmes	3
5. Suivi des recommandation émises par la Commission de gestion en 2020	9
6. La Rapport annuel 2020 de l'association Région de Nyon	11
7. La Commission de gestion en 2020	13
8. Résumé des recommandations émises en conclusion de l'analyse	14
9. Liste des annexes	14
10. Projet de décision	15

3. Résumé

Pour son rapport sur la gestion de l'exercice 2020, sur la base de son évaluation du travail effectué en 2019 et à la suite des commentaires reçus après la présentation de son rapport précédent, la CoGes a décidé d'adapter sa méthode de travail d'analyse ainsi que la manière de formuler son rapport. La structure du Rapport de la CoGes sur la gestion de l'exercice 2020 est légèrement différente de celle de ses précédents rapports annuels.

L'analyse approfondie de [quatre domaines de la gestion sélectionnés](#) et les conclusions qui en découlent, précèdent un chapitre traitant du [suivi des recommandations émises en 2020](#) par la CoGes dans son [Rapport sur la gestion de l'exercice 2019](#) (cf. chapitres 4 et 5). Puis vient [une analyse succincte par chapitres du Rapport annuel 2020](#) du CoDir de l'association Région de Nyon (cf. chapitre 6). Le rapport conclut avec [une série de recommandations](#) formulées sur la base des conclusions tirées de l'ensemble de l'analyse de la gestion par le CoDir de l'association Région de Nyon en 2020 (cf. chapitre 7). Pour terminer, [plusieurs annexes](#) complètent le présent rapport (cf. chapitre 9).

En conclusion de son analyse de la gestion de l'exercice 2020 par le Comité de direction, la Commission de gestion recommande au Conseil intercommunal de l'association Région de Nyon d'approuver la gestion du Comité de direction de l'exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 de l'association Région de Nyon, et de lui donner décharge (cf. chapitre 10).

4. Analyse approfondie

La CoGes s'est penchée sur quatre thèmes particuliers qui ont, chacun à sa manière, marqué la gestion de l'association Région de Nyon durant l'année 2020 :

- [Gestion du recrutement du Secrétaire général en 2019 et en 2020](#)
- [Analyse de la gestion des finances](#)
- [Suivi de l'audit conduit entre automne 2019 et printemps 2020](#)
- [L'association Région de Nyon et les transports publics](#)

4.1 Gestion du recrutement du Secrétaire général en 2019 et 2020

Observation

L'analyse de la gestion du processus de recrutement de Olivier Haener, Secrétaire général entre le printemps 2019 et l'été 2020, avait déjà préoccupé la CoGes lors de son étude de l'exercice 2019, mais ce sujet avait finalement été reporté à cette année. Ceci fut en accord avec le CoDir qui, à l'époque, ne se voyait pas en mesure de répondre à toutes les questions de la commission.

Au centre de l'intérêt sont notamment les questions suivantes :

- Que retient le CoDir du processus de recrutement d'Olivier Haener ?
- Quels coûts (en 2020) directs et indirects ont résulté de l'absence importante du secrétaire général pour cause de maladie durant l'hiver 2019 et au printemps 2020, puis de sa démission, après un peu plus d'une année seulement ?

Processus de recrutement

Lors de ses échanges avec la CoGes au printemps 2021, le CoDir admet qu'à l'époque il était très difficile pour le CoDir de mesurer le risque d'un choix de processus spécifique de recrutement. Il était conscient qu'il ne serait pas facile de succéder à Patrick Freudiger, qui a été jusqu'alors le seul Secrétaire général de l'association et qui a marqué ce rôle de sa patte. Pour le recrutement, le CoDir a choisi en 2019 de recourir aux services d'une agence spécialisée en la matière. En outre, le profil visé du candidat pour le rôle et la description de ce poste avaient été adaptés aux besoins identifiés. Le choix porta finalement sur la personne dont le nom figurait en tête de la short-liste de l'agence de recrutement.

Rétrospectivement, le CoDir remarque que l'on peut valablement se poser la question si la personne recherchée serait parmi les candidats retenus pour la phase des interviews d'embauche. En tout cas, il n'était pas prévisible que Olivier Haener tomberait malade après quelques mois de service seulement et ceci pour une période conséquente.

Le CoDir rappelle encore que Patrick Freudiger, le prédécesseur d'Olivier Haener, avait l'habitude de gérer l'administration par contrôle complet, communiquant peu d'éléments à l'extérieur, ceci jusqu'à la manière de classer et sauvegarder certains dossiers. La tâche de succéder à M. Freudiger en a été certainement plus que difficile, autant pour Olivier Haener en 2019, que pour Boris Mury en 2020.

Coûts directs et indirects liés au mandat d'Olivier Haener

Selon l'information du CoDir, il est difficile de chiffrer l'impact direct / indirect que la période d'arrêt maladie du nouveau Secrétaire général, sa démission puis le processus de recrutement de son successeur ont occasionnés. La période prolongée d'arrêt maladie confronta le CoDir et l'administration devant un sacré défi : minimiser l'impact de son absence afin que la structure puisse continuer à fonctionner ! Il a alors fallu mettre en place un système adéquat pour assurer la gestion des affaires. Un état-major a été mis sur pied ; les membres (issus du CoDir et de l'administration) se sont ainsi partagé les responsabilités du rôle du Secrétaire général, ce qui a eu comme conséquence certains retards dans le traitement de leurs propres dossiers.

La perception d'un « turnover » important s'est fait sentir comme ayant un lien direct avec la situation du poste du Secrétaire Général, ceci entraînant une implication financière forcément importante. Sur la base des explications reçues de la part du CoDir et du nouveau Secrétaire général, il ne s'agit en fait que d'une coïncidence. Si un départ peut être lié directement à la situation, les autres sont en fait liés directement au recrutement, par l'association Région de Nyon, de jeunes diplômés qui font leurs premières armes avant de s'engager auprès de plus grandes institutions, cantons de Genève et Vaud ou l'agglomération Grand Genève. Cette situation permet à l'association Région de Nyon de bénéficier de relais privilégiés avec ces organisations. L'impact financier et donc relativement faible sur l'aspect du « turnover ».

Le CoDir complète l'information en indiquant que certains coûts directs devraient être visibles dans les comptes 2020. Au sujet de l'incidence financière plus large de ce processus, le CoDir estime qu'il faut au moins compter entre CHF 50'000 à CHF 100'000, chiffre à confirmer sur la base de comptes annuels 2020 ([cf. préavis 69-2020](#)).

Phase de recrutement de Boris Mury, Secrétaire général actuel, en été 2020

Interrogé sur les éventuels éléments à retenir lors du recrutement d'Olivier Haener pour celui de son successeur en été 2020, le CoDir précise qu'il avait bien analysé les différents aspects du processus du recrutement d'Olivier Haener et pris des décisions en conséquence : un autre bureau de recrutement mieux ancré dans la région (la société PageRH de Bursins) a été sollicité pour accompagner le CoDir dans ce nouveau processus. En parallèle, et à la suite de l'audit conduit (cf. [chapitre 4.3](#)), le CoDir a adapté la structure organisationnelle de l'administration et lancé le processus du recrutement d'un nouvel adjoint au Secrétaire général.

Conclusions

La CoGes note que le CoDir a pris le temps en 2020 d'analyser le processus du recrutement d'Olivier Haener avant de lancer la recherche de son successeur. Des conclusions de l'audit conduit durant l'hiver 2019/2020, notamment au sujet de l'organisation structurelle de l'administration, ont également été prises en considération.

Toutefois, au moment de la rédaction du présent rapport, il semble qu'il soit trop tôt pour pouvoir analyser l'impact des changements au sein de l'administration à partir d'automne 2020.

La CoGes remercie le CoDir pour ses explications et tient à souligner notamment l'effet tremplin que l'association semble offrir régulièrement aux jeunes chargé-e-s et chef-fe-s de projet qui souvent commencent leur carrière professionnelle à l'administration de l'association de Région de Nyon et la quittent pour continuer leur chemin ailleurs.

Recommandation 1/2020

- La CoGes recommande que le CoDir formalise la stratégie des ressources humaines de l'association Région de Nyon en tant qu'institution formatrice et envisage d'utiliser cette stratégie comme élément de communication.

Toutefois, si l'association Région de Nyon peut être ressentie comme « tremplin » ou formatrice de la « jeunesse », il faudrait qu'elle s'assure que les postes clés puissent être pérennes afin que l'association Région de Nyon bénéficie d'une constante force vive (suivi des dossiers, mémoire vivante, etc.).

4.2 Analyse de la gestion des finances

Observation

Comme déjà relevé à plusieurs reprises lors de séances du Conseil Intercommunal, la provenance du financement des coûts opérationnels de Région de Nyon manque de transparence. À la suite de nos questions nous avons identifié :

- Les cotisations des communes membres, qui diminuent en 2021 à la suite des récents départs des communes de Prangins et Chésérèx, notamment.
- Les conventions de co-financement des coûts de collaboratrices et collaborateurs par le canton, l'agglomération Grand Genève et autres sources.
- Des participations financières de différents fonds, notamment le Fonds régional d'équipement touristique (FRET).

Le Rapport annuel 2020 présenté par le CoDir fait ressortir les financements tiers à concurrence de 37% du budget (cf. [page 34 du Rapport annuel 2020](#)), ce qui est déjà une amélioration de la transparence sur la provenance des financements.

Conclusion

Si cette transparence 2020 est un premier pas important par rapport aux exercices précédents, elle reste insuffisante et surtout ne permet pas de projeter la couverture des charges fixes à moyen termes, ce qui représente un risque financier relativement élevé pour l'association Région de Nyon.

Recommandation 2/2020

- La CoGes recommande que le CoDir améliore dans son rapport annuel ainsi que dans les comptes annuels la visibilité sur les différentes sources de financement (internes, fonds dédiés, et sources externes, notamment) et qu'il étudie la possibilité de mettre en place un système de gestion de projet avec l'imputation des frais et des sources de financement.

Recommandation 3/2020

- Par souci d'une meilleure transparence et en complément de data habituellement publiés en forme d'annexe aux comptes annuels (cf. [annexe 1.6, préavis 69 2021](#)), la CoGes recommande que le CoDir inclue dans son Rapport annuel une information succincte sur le suivi des projets d'investissement antérieurs à cinq ans.

4.3 Suivi de l'audit conduit entre 2019 et 2020

Observation

Lors de la séance ordinaire du Conseil intercommunal de l'association Région de Nyon en juin 2020, une représentante de la société [Habilis Conseils SA](#) était appelée à présenter au Conseil les conclusions de l'audit que la société avait conduit entre automne 2019 et printemps 2020. L'intervenante s'appuyait sur une [présentation de type Powerpoint](#) – intitulé « Étude préliminaire des enjeux en vue de restaurer confiance et proximité » - et indiquait que sa présentation ne concernait que le premier volet de l'analyse, à savoir l'analyse de l'administration (structure et fonctionnement) ainsi que de la confiance entre l'association Région de Nyon et ses communes membres représentées par les membres du Conseil intercommunal.

Trois aspects étaient au centre de ce premier volet de l'audit conduit :

- La gouvernance
- La stratégie
- La communication

En conclusion, le CoDir a constaté que « la gestion administrative et politique du Conseil intercommunal sont complexes » et qu'il « serait souhaitable d'établir conjointement entre le Bureau du Conseil intercommunal et le CoDir des procédures de travail ».

Mise en œuvre des recommandations résultant de l'audit conduit

Lors d'un entretien avec la CoGes, le CoDir constate qu'il « est encore trop tôt pour pouvoir tirer des conclusions sur l'impact sur l'organisation de l'administration de l'audit réalisé entre automne 2019 et printemps 2020. Il s'agit plutôt d'un processus dynamique qui n'est pas encore tout à fait terminé. »

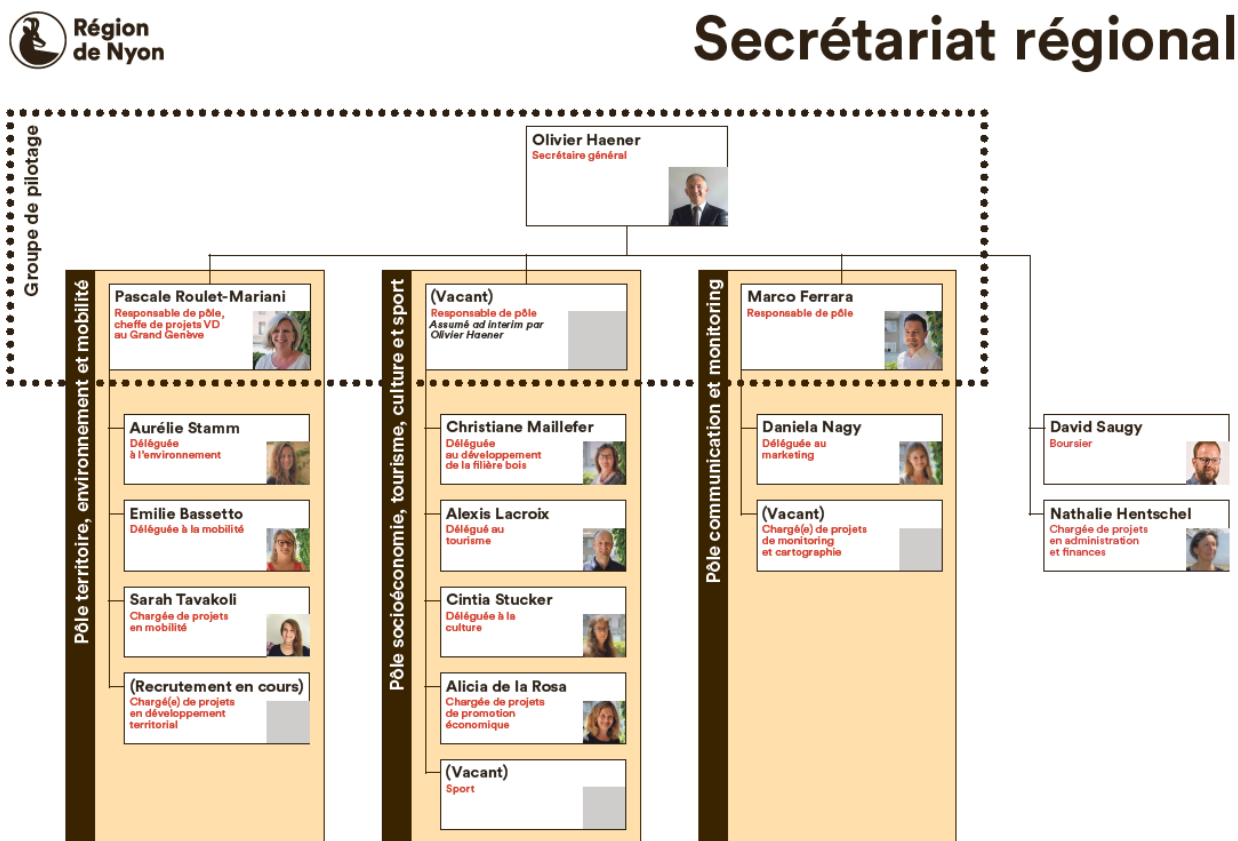
Il est ajouté que « l'impact de la pandémie COVID-19 sur le fonctionnement de l'administration en 2020 n'était pas négligeable et que le changement à la tête du secrétariat avait encore changé la donne. »

Du point de vue du CoDir, l'un des résultats de l'audit conduit, renforcé par l'expérience vécue, ainsi que par certaines recommandations de la CoGes émises l'année précédente, concerne notamment la restructuration du secrétariat en automne 2020, la communication interne et, dans une moindre mesure, des aspects de la communication externe.

Restructuration de l'administration de l'association Région de Nyon

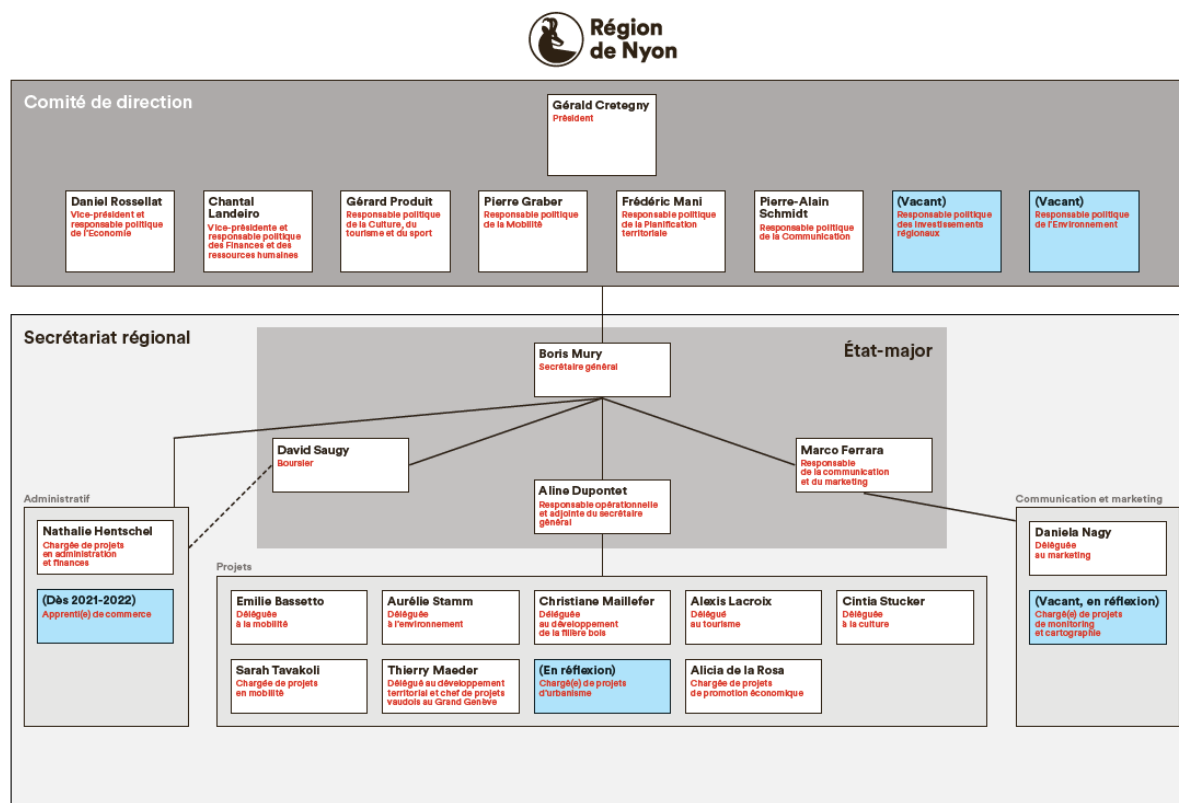
L'un des résultats importants de l'audit conduit est la restructuration de l'administration de l'association Région de Nyon que le CoDir a mise en place en automne, en parallèle avec le processus de recrutement du nouveau secrétaire général et de son adjoint.

Graphique 1 - Organigramme de l'administration au 1er avril 2020



Source : Information du CoDir, mai 2021

Graphique 2 - Organigramme de l'administration au 1er décembre 2020



Source : Information du CoDir, mai 2021

Conclusion

En accord avec le CoDir, la CoGes est d'avis que le travail d'analyse de l'association Région de Nyon est un processus sur une période de plus d'une année. Ce processus a commencé avec la tenue du Forum régional en février 2019 et s'est poursuivi avec l'audit conduit entre l'automne 2019 et le printemps 2020. Enfin, l'été et l'automne 2020 ont vu la mise en œuvre des premières propositions d'amélioration.

Au moment de la rédaction de ce rapport il est trop tôt pour pouvoir tirer des conclusions sur l'impact de différents changements que le CoDir a lancé.

Recommandation 4/2020

- La CoGes constate avec regret que le CoDir n'a toujours pas mis à sa disposition le deuxième volet des conclusions de l'audit que la société Habilis Conseils SA avait conduit entre automne 2019 et printemps 2020, et ceci malgré la promesse faite à plusieurs reprises.

4.4 L'association Région de Nyon et les transports publics

La commission de gestion n'ayant pas accès aux données économiques sur la rentabilité de l'exploitation des lignes, elle s'est préoccupée de faire le point sur l'état à fin 2020 du programme de soutien aux lignes concernées.

Pour mémoire, le [Programme de réorganisation des transports publics \(« programme TP »\)](#) de l'association Région de Région s'appuie essentiellement sur deux conventions établies en 2012 entre respectivement **Car Postal - Canton de Vaud - Région de Nyon** et **Transports publics de la région nyonnaise (TPN) - Canton de Vaud - Région de Nyon**. Ces deux conventions sont issues d'une décision du Conseil intercommunal de Région de Nyon du 23 juin 2010 acceptant le principe de réorganisation des transports publics.

De manière subsidiaire, le [préavis 46-2019](#) a introduit un service de Taxi-Bus et bus de nuit (« AfterBus ») dont le financement est assuré en partie par le Fond Transport Publics de notre association, et ce pour la période horaire 2020-2021. Ceci a donné lieu à la signature d'une convention entre les TPN et l'association Région de Nyon pour la desserte nocturne du bassin de Coppet par AfterBus. Il est à noter que le Canton n'a pas accepté de cofinancer cette ligne (TPN 891). En ce qui concerne le Taxi-Bus de nuit il n'y a pas de convention.

- Cofinancement de 25% des offres TP nocturne qui ne sont pas cofinancées par la DGMR
- Cofinancement du Taxi-Bus de Rolle (25% Fonds TP et 75% Communes) et Gland à hauteur de 25% de ce que financent les communes seules (le 50% du montant total, l'autre 50% est à charge du Canton), soit 12.5% du total.

Concernant la ligne Gex - Divonne - Nyon (ligne ABG 818) il est à noter que l'association Région de Nyon n'a pas signé de convention en lien avec cette ligne. Il n'y a aucun financement du Fonds TP. Le travail de l'association Région de Nyon a consisté depuis 2014 à piloter des études et à rassembler et négocier avec les partenaires français et suisses pour que cette ligne soit mise en service dans les meilleurs délais. La ligne est directement financée par le canton de Vaud via son mécanisme « TRV » (Transport Régional de Voyageurs), pour les kilomètres et les temps de conduite réalisés sur le territoire Suisse. Les partenaires français quant à eux, financent les équivalents effectués sur le sol français. Le Groupement local de Coopération transfrontalière pour les transports publics (GLCT-TP) gère la répartition financière entre les partenaires.

Pour la période 2020, la CoGes a reçu l'information que trois avenants avaient été signés pour prolonger la vie des deux conventions et que deux courriers de validation avaient été envoyés pour prolonger l'accord Taxi-bus.

Tableau 3 – État des conventions des transports publics dans la région

Horaire	Contrat	Financement par le Fonds TP	Financement tiers	Montant
2020-2021	Avenant convention Car postal, ligne 10.836	NON	Communes desservies : 40% Communes gare : 45% SDOR ⁽¹⁾ : 15%	En 2020 : CHF 66'945 En 2021 : CHF 66'806
2020-2021	Avenant convention Car postal, ligne 10.813	NON ⁽²⁾	Communes desservies : 100%	En 2020 : CHF 169'100 En 2021 : CHF 172'090
2020-2021	Avenant convention Car postal, ligne 10.830	NON	Communes desservies, à savoir : Gland : 25% Vich : 25% Begnins : 50%	En 2020 : CHF 11'516 En 2021 : CHF 11'236
2020-2021	Convention TP Nyon, ligne 10.891 (nocturne)	25%	Communes desservies ⁽³⁾ : 75%	En 2020 : CHF 104'650.40 En 2021 : CHF 140'650.40
2020-2021	Courrier validation Taxi-Bus Rolle et Gland (pas de convention ⁽⁴⁾)	25%	Communes desservies : 75%	En 2020 : CHF 32'496 En 2021 : CHF 34'500

(1) SDOR : Schéma Directeur Ouest-Rollois

(2) Les courses concernées du fait du manque de fréquentation auraient dû être abandonnées. Une phase de transition de deux ans a été mise en place en 2018 et 2019, introduisant un financement mixte par le fonds TP (25%) et par les communes concernées (75%). Dans ce cas précis, les communes ont décidé d'assurer le 100% du coût et de pérenniser les courses dès l'horaire 2020.

(3) Des prestations d'accompagnement sont refacturées à Commugny, Crans-près-Céligny, Bogis-Bossey par l'association Région de Nyon, ces dernières n'étant pas membre de l'association.

(4) Le document en question n'a pas été produit par le CoDir. Les courriers de validation font suite au courrier de demande de positionnement de la Région.


Source : Information du CoDir, mai 2021

L'association Région de Nyon a assuré pleinement ses engagements financiers auprès de ses partenaires, malgré la diminution des rotations imposées par les mesures de lutte contre le COVID-19.

Les lignes 10.835, 10.840 et 10.846 reprises à 100% par le financement cantonal TRV en décembre 2019 ont disparu en 2020 du financement de l'association Région de Nyon via le Fonds TP.

Le tableau suivant permet de prendre connaissance de l'évolution du Programme de réorganisation des transports publics depuis son lancement jusqu'à décembre 2020.

Tableau 4 – Évolution du Programme de réorganisation des transports publics depuis son lancement jusqu'à décembre 2020

Description – Nature des lignes ⁽¹⁾	Nombre	
Courses lancées	54	
Courses financées par le Fonds TP	23	} 54
Courses reprises par le Canton (TRV)	22	
Courses supprimées	9	

(1) Il est fait mention ici de courses plutôt que de paires de courses (aller et retour) car certaines exploitations ne fonctionnent pas par paire exploitée consécutivement (l'aller, puis le retour).

Source : Information du CoDir, mai 2021

En ce qui concerne les mesures d'infrastructure, une seule convention a été signée par l'association Région de Nyon en 2020. Il s'agit d'une modification de la chaussée de la route de Chiblins. Signée avec la commune de Gingins, la modification routière devra permettre un accès facilité de la ligne TPN 10.815 à l'aire d'arrêt Gingins-Poste.

En ce qui concerne l'état du Fonds TP au 31 décembre 2020 le montant disponible est de CHF 1'044'369.43 (cf. [annexe 1.7 au préavis 69/2021](#)).

Il est encore à noter qu'un montant de CHF 5'150 a été récupéré en 2019, via l'administration cantonale, auprès de Car Postal, condamnée à restituer des montants détournés.

Conclusion

La reprise de 22 lignes par un financement cantonal est un signe de succès en ce qui concerne la capacité de l'association Région de Nyon à évaluer le bien fondé de financer des lignes à l'essai, dans l'espoir de les voir reprises par le programme TRV par la suite.

Le montant disponible dans le Fonds TP au 31 décembre 2020 (CHF 1'044'369.43 selon l'annexe 1.7 au préavis 69/2021) semble trop important vu les besoins du Programme TP actuel. Un remboursement aux Communes pourrait éventuellement être envisagé.

5. Suivi des recommandations émises par la Commission de gestion en 2020

La CoGes constate avec regret que le CoDir n'a que tardivement pris position sur les différentes recommandations émises pour l'exercice 2019. Elle rappelle que l'art 93d de la Loi [vaudoise] sur les communes prévoit que les réponses du CoDir à la CoGes sur la gestion de l'exercice écoulé ainsi que ses éventuelles recommandations soient communiquées en copie à chaque membre du Conseil intercommunal 10 jours au moins avant la délibération du rapport de la CoGes.

Vu les réponses données par le CoDir, la CoGes se permet les remarques suivantes au sujet des certains commentaires reçus en réponse à ses recommandations.

La liste des recommandations émises par la CoGes en 2020 ainsi que les commentaires du CoDir se trouvent dans [l'annexe 3](#) en fin de ce rapport.

5.1 Relations entre le CoDir et le Bureau du Conseil intercommunal

Observation

Plusieurs recommandations émises par la CoGes en 2020 traitaient différents sujets en lien avec le fonctionnement du Conseil intercommunal et de son Bureau.

- Fluctuations au sein du Conseil intercommunal (recommandation 4/2019)
- Processus de présentation des préavis et nomination des commissions ad hoc (rec. 5/2019)
- Processus de vote et calcul du quorum (rec. 6/2019)
- Traitement et suivi des préavis et propositions individuelles (rec. 7/2019)
- Respect des délais statutaires et règlementaires (rec. 8/2019)

La CoGes apprécie le net progrès réalisé au sujet de la gestion des aspects relevés par les recommandations 4/2019, 5/2019 et 6/2019 et remercie le CoDir et le Bureau pour les différentes améliorations, notamment la phase test d'un outil permettant le vote électronique lors des séances du Conseil intercommunal en automne et hiver 2020 ([cf. préavis 63-2021](#), déposé et adopté au début de 2021).

En revanche, la CoGes constate une divergence d'opinion entre le CoDir et le Bureau du Conseil intercommunal par rapport aux recommandations 7/2019 et 8/2019 dont la teneur relève de la bonne collaboration et de la responsabilité de ces deux organes.

Tableau 5 – Suivi des recommandations 7/2019 et 8/2019 en 2020

Recommandation	Remarque du CoDir	Remarque du Bureau du Conseil intercommunal
<p>Recommandation 7/2019</p> <p>Convaincue qu'un résumé des préavis approuvés pendant l'exercice d'une année présenterait une source d'information utile à une meilleure analyse du suivi, la CoGes recommande que le CoDir inclue dans ses futurs Rapports annuels un aperçu des préavis et propositions individuelles traités durant l'année, indiquant également l'état du suivi de chaque objet.</p>	<p>Un chapitre concernant les préavis votés par le Conseil intercommunal peut être ajouté aux prochains rapports annuels pour permettre un meilleur suivi. Un résumé succinct des préavis ainsi que le résultat du vote (accepté, refusé, ou amendé) sera inclus. Une section concernant les motions et postulats pris en considération par le Conseil intercommunal pourrait également être ajoutée.</p> <p>Tous ces éléments devront être fournis par le Bureau du Conseil intercommunal au Secrétariat selon la planification de la rédaction du Rapport annuel.</p>	<p>Le contenu de cette recommandation incombe au CoDir. Les résumés des préavis sont réalisés par ce dernier. Le résultat du vote figure dans l'extrait du procès-verbal ainsi que dans le procès-verbal. Le CoDir en a donc connaissance. Les motions et postulats pris en considération par le Conseil intercommunal figurent également au procès-verbal et sur le site internet. Les résultats des votes figurent également dans les extraits de procès-verbaux.</p> <p>Il appartient au CoDir de synthétiser les informations qui sont à sa disposition pour le Rapport annuel.</p>
<p>Recommandation 8/2019</p> <p>La CoGes recommande vivement que le Conseil de direction - en étroite concertation avec le Bureau du Conseil intercommunal - observe mieux l'art 93d de la Loi [vaudoise] sur les communes, relatif au budget, comptes et gestion. Cela permettra aux membres du Conseil intercommunal d'avoir un débat éclairé lors de la séance durant laquelle le rapport de la CoGes sera traité.</p>	<p>Le CoDir appelle de ses vœux le Bureau du Conseil intercommunal pour respecter le délai de mise à disposition des documents liés au budget, aux comptes et à la gestion ; notamment les rapports de la CoGes/CoFin, les recommandations de la CoGes et les réponses relatives du CoDir.</p> <p>Pour ces dernières, le CoDir mettra tout en œuvre pour apporter les réponses aux recommandations selon l'échéancier.</p>	<p>Le Bureau du Conseil intercommunal appelle de ses vœux le CoDir pour respecter le délai de mise à disposition des documents liés au budget, aux comptes et à la gestion ; notamment les annexes à ces documents (rapport de fiduciaire par exemple).</p> <p>Les délais seront entièrement respectés si l'échéancier l'est également.</p> <p>Une amélioration peut encore être apportée en matière de collaboration entre le Bureau et le CoDir pour la mise en ligne des divers documents.</p> <p>Les délais légaux sont respectés pour autant que les divers documents parviennent au Bureau dans les temps.</p>

Source : Remarques du CoDir et du Bureau du Conseil intercommunal, mai 2021

Conclusions

Bien qu'elle salue la nette amélioration de plusieurs aspects de la gestion du travail du Conseil intercommunal depuis l'automne 2020, la CoGes s'interroge concernant la teneur des commentaires du CoDir et du Bureau du Conseil intercommunal aux recommandations 7/2019 et 8/2019. Elle se voit mal déterminer à qui revient la charge de répondre ou traiter les différents aspects des deux recommandations relevées par la CoGes. Elle espère que le renouvellement des instances de l'association et leur prise de fonction au début de la législature 2021-2026 permettra de résoudre les divergences d'opinion entre CoDir et Bureau du Conseil intercommunal.

Recommandation 5/2020

- La CoGes reste convaincue qu'un résumé des préavis approuvés pendant l'exercice d'une année présenterait une source d'information utile à une meilleure analyse du suivi. Elle renouvelle ainsi sa recommandation 7/2019 recommandant au CoDir qu'il inclue dans ses futurs rapports annuels un aperçu des préavis et propositions individuelles traités durant l'année, indiquant également l'état d'avancement de chaque objet.

5.2 Transports Publics

Observation

La CoGes ne voit pas de progrès dans la transparence apportée par les prestataires Car Postal et Transports publics de la région nyonnaise (TPN) sur la réalité financière de l'exploitation des lignes par rapport aux offres faites lors de la conclusion des conventions. La lecture des conventions fait apparaître qu'un engagement a été pris de partager annuellement les résultats de fréquentation avec l'association Région de Nyon mais pas de comptes d'exploitation. Sans levier contractuel, un rapprochement avec la Direction générale de la mobilité et des routes du Canton de Vaud (DGMR) pour avoir ces chiffres resterait une solution. Pour une analyse plus approfondie, veuillez-vous référer au [chapitre 4.4](#) de ce rapport.

Recommandation 6/2020

- La CoGes réitère sa recommandation 9/2019 et recommande que le CoDir soit plus pointu et plus transparent dans sa gestion des subventionnements par le biais du Fonds régional affecté au programme de réorganisation des transports publics (Fonds TP).

6. Le Rapport annuel 2020 de l'association Région de Nyon

Pour son rapport sur la gestion 2020, la CoGes a décidé d'adapter son approche quant à l'analyse du [Rapport annuel 2020](#) du CoDir. Pour en alléger la lecture, les observations et conclusions ainsi que d'éventuelles recommandations concernent que les domaines de travail pour lesquels la CoGes a jugé utile et nécessaire de commenter.

6.1 Organes et outils	12
6.2 Mobilité	12
6.3 Territoire	12
6.4 Environnement	12
6.5 Économie	12
6.6 Tourisme	13
6.7 Sport	13
6.8 Communication	13
6.9 Finances	13

6.1 Organes et outils

Plusieurs facteurs internes et externes ont marqué la structure et le fonctionnement du CoDir et du Secrétariat de l'association Région de Nyon en 2020. La CoGes félicite les membres du CoDir et le personnel du Secrétariat pour la manière dont ils ont répondu aux divers défis auxquels ils ont été confrontés en 2020, entre autres : la pandémie COVID-19 qui a frappé le monde à partir de mars 2020, le deuxième changement à la tête du Secrétariat en moins de deux ans et la mise en œuvre des premières mesures organisationnelles à la suite de l'audit conduit entre automne 2019 et le printemps 2020. Des remerciements particuliers vont à l'attention des membres de l'État-major de l'administration qui a assuré la direction du Secrétariat pendant l'arrêt maladie du Secrétaire général et la période jusqu'à la prise de fonction du nouveau Secrétaire générale en automne 2020.

Fin décembre 2020, la commune de Prangins est sortie de l'association Région de Nyon. Le CoDir a d'ailleurs confirmé que toutes les mesures ont été prises au sein de l'administration pour assurer le bon suivi de différents projets dans lesquels la commune de Prangins était impliquée à la date de sa sortie. Pour les projets en cours ou futurs touchant la commune de Prangins, celle-ci sera traitée comme les autres communes non-membres dans le district. Le cas échéant, les coûts lui revenants (coûts majorés d'environ 50% par rapport aux coûts facturés aux communes membres) lui seront facturés.

Au sujet du Dispositif d'investissement solidaire de la région nyonnaise (DISREN) la CoGes note que le texte réglant le fonctionnement de la Commission permanent des investissements (CoInv) est en train d'être finalisé. Selon le CoDir, cette nouvelle directive devrait être disponible en 2021 encore. La CoGes se réjouit d'en prendre connaissance.

6.2 Mobilité

Pour une analyse plus approfondie de ce domaine d'activité, merci de vous référer au [chapitre 4.4](#) de ce rapport.

6.3 Territoire

L'acronyme PACTE - dont il est question dans le rapport annuel au chapitre Territoire - se réfère au [Programme d'action concerté pour la transition écologique de l'agglomération Grand Genève](#).

Concernant le projet du Plan directeur intercommunal (PDI), la CoGes se réjouit que les neuf communes concernées, à savoir Coppet-Commugny, Nyon-Eysins-Prangins, Gland-Vich et Rolle-Mont-sur-Rolle, ont finalement choisi de confier le mandat pour la suite de cette démarche à l'association Région de Nyon en sa qualité de bureau d'agglomération.

6.4 Environnement

Au sujet des réseaux agro-écologiques, la CoGes est convaincue que ce projet apporte une vraie plus-value aux communes membres. Elle propose que ce thème fasse objet d'une présentation lors d'une prochaine séance du Conseil intercommunal.

Recommandation 7/2020

- La CoGes propose au CoDir de faire une présentation lors d'une prochaine séance du Conseil intercommunal sur le thème : « Les réseaux agro-écologiques dans le district de Nyon et l'association Région de Nyon », afin que les membres du Conseil intercommunal puissent se familiariser avec cet aspect de l'activité de l'association Région de Nyon.

6.5 Économie

La CoGes note avec plaisir que le CoDir – en réponse à la recommandation 11/2019 – a fait une présentation sur « La filière bois régionale ; de la genèse à l'état actuel » lors de la séance du Conseil intercommunal en mars 2021 et que ce thème est traité en détail dans le [Rapport annuel 2020](#).

6.6 Tourisme

Le [postulat Francis Costiou](#) déposé en juin 2020 (toujours d'actualité fin 2020), soulève un grand nombre de questions en lien avec la gestion des taxes de séjour et du Fonds régional d'équipement touristique (Fonds FRET). La CoGes a pris la décision de passer en revue ce domaine d'activité plus en détail, ceci en étroite concertation avec la CoFin, d'ici l'automne 2021. Cette analyse approfondie prendra également en compte la gestion du plan relance touristique 2020.

6.7 Sport

Le dicastère sport a souffert d'une absence d'allocation sur le budget 2020 et de la vacance du poste de collaborateur affecté au sport à partir de novembre 2019 (poste qui demeure vacant au moment de la rédaction de ce rapport). Ceci malgré le [postulat Michel Girardet](#) de 2019, qui demandait au CoDir une meilleure mise en œuvre de la politique régionale de soutien au sport.

Toutefois, les mérites sportifs de l'association Région de Nyon ont pu être présentés en 2020.

6.8 Communication

La CoGes note avec plaisir la continuité du développement positif des activités dans le service transversal de la communication. Toutefois elle regrette que le [Rapport annuel 2020](#) ne traite principalement que de la communication s'adressant à un public externe. Le progrès dans la communication interne aurait certainement mérité d'être mieux souligné dans le rapport annuel.

Au sujet de l'introduction d'un nouvel outil de cartographie, la CoGes se demande si un tel outil répond à un réel besoin des communes-membres. Selon l'information du CoDir, huit communes membres (Coppet, Givrins, Gland, Mies, Nyon, Perroy, Prangins et Vich) étaient partenaires de ce nouveau projet au 31 décembre 2020.

Recommandation 8/2020

- La CoGes recommande que le CoDir - en étroite concertation avec le Bureau du Conseil intercommunal - publie sur le site web de l'association Région de Nyon les synthèses des séances du Conseil Intercommunaux, qui ne sont actuellement envoyées qu'aux membres du Conseil.

6.9 Finances

La CoGes note avec plaisir que le [Rapport annuel 2020](#) – en réponse à sa recommandation 17/2019 – contient pour la première fois un bref aperçu de la situation financière. La CoGes espère que ce progrès sera maintenu dans les prochaines éditions.

Pour une analyse approfondie de la gestion des finances, veuillez-vous référer au [chapitre 4.2](#) de ce rapport.

7. La Commission de gestion en 2021

En vertu de l'art 16 al 2 du [Règlement du Conseil intercommunal de l'association Région de Nyon](#) la CoGes s'est réunie en octobre 2020 pour évaluer son travail concernant l'exercice précédent et pour fixer ses priorités en vue de la rédaction du présent rapport.

Au moment de la rédaction finale du présent rapport en mai 2021, la CoGes du Conseil intercommunal de l'association Région de Nyon se composait de : Patrick Bréchon (président, Rolle), Hervé Mange (Founex), Damien Richard (Longirod), Rupert Schildböck (rapporteur, Gland), Pierre Stampfli (Chavannes-de-Bogis), Philippe Thévenot (Begnins), et Florence Ursenbacher (Luins).

- [L'annexe 6](#) donne un aperçu chronologique du travail de la CoGes menant à la rédaction et présentation du présent rapport.
- [L'annexe 7](#) présente la composition de la CoGes depuis le début de la législature.

8. Résumé des recommandations émises en conclusion de l'analyse

Sur la base de ses observations et analyses concernant la gestion de l'exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020, la CoGes émet les recommandations suivantes :

Recommandations émises en 2021	
Recommandation 1/2020	La CoGes recommande que le CoDir formalise la stratégie des ressources humaines de l'association Région de Nyon en tant qu'institution formatrice et envisage d'utiliser cette stratégie comme élément de communication. Toutefois, si l'association Région de Nyon peut être ressentie comme « tremplin » ou formatrice de la « jeunesse », il faudrait qu'elle s'assure que les postes clés puissent être pérennes afin que l'association Région de Nyon bénéficie d'une constante force vive (suivi des dossiers, mémoire vivante, etc.).
Recommandation 2/2020	La CoGes recommande que le CoDir améliore dans son rapport annuel ainsi que dans les comptes annuels la visibilité sur les différentes sources de financement (internes, fonds dédiés, et sources externes, notamment) et qu'il étudie la possibilité de mettre en place un système de gestion de projet avec l'imputation des frais et des sources de financement.
Recommandation 3/2020	Par souci d'une meilleure transparence et en complément de data habituellement publiés en forme d'annexe aux comptes annuels (cf. annexe 1.6, préavis 69 2021), la CoGes recommande que le CoDir inclue dans son Rapport annuel une information succincte sur le suivi des projets d'investissement antérieurs à cinq ans.
Recommandation 4/2020	La CoGes constate avec regret que le CoDir n'a toujours pas mis à sa disposition le deuxième volet des conclusions de l'audit que la société Habilis Conseils SA avait conduit entre automne 2019 et printemps 2020, et ceci malgré la promesse faite à plusieurs reprises.
Recommandation 5/2020	La CoGes reste convaincue qu'un résumé des préavis approuvés pendant l'exercice d'une année présenterait une source d'information utile à une meilleure analyse du suivi. Elle renouvelle ainsi sa recommandation 7/2019 recommandant au CoDir qu'il inclue dans ses futurs rapports annuels un aperçu des préavis et propositions individuelles traités durant l'année, indiquant également l'état d'avancement de chaque objet.
Recommandation 6/2020	La CoGes réitère sa recommandation 9/2019 et recommande que le CoDir soit plus pointu et plus transparent dans sa gestion des subventionnements par le biais du Fonds régional affecté au programme de réorganisation des transports publics (Fonds TP).
Recommandation 7/2020	La CoGes propose au CoDir de faire une présentation lors d'une prochaine séance du Conseil intercommunal sur le thème : « Les réseaux agro-écologiques dans le district de Nyon et l'association Région de Nyon », afin que les membres du Conseil intercommunal puissent se familiariser avec cet aspect de l'activité de l'association Région de Nyon.
Recommandation 8/2020	La CoGes recommande que le CoDir - en étroite concertation avec le Bureau du Conseil intercommunal - publie sur le site web de l'association Région de Nyon les synthèses des séances du Conseil intercommunaux, qui ne sont actuellement envoyées qu'aux membres du Conseil.

9. Liste des annexes

En complément d'information de son rapport la CoGes présente les annexes suivantes :

[Annexe 1 Tableau RH 2020](#)

[Annexe 2 Projets SOFREN SA en 2020 et leurs liens avec les activités de l'association Région de Nyon](#)

[Annexe 3 Recommandations de la Commission de gestion émises dans son rapport sur la gestion de l'exercice 2019 : suivi par le Comité de Direction](#)

[Annexe 4 Préavis et propositions individuelles présentés, étudiés et traités en 2020](#)

[Annexe 5 État des mesures des projets d'agglomérations de 1ère, 2ème et 3ème génération](#)

[Annexe 6 Calendrier de travail de la Commission de gestion entre octobre 2020 et juin 2021](#)

[Annexe 7 Composition de la Commission de gestion pendant la législature 2016-2021](#)

10. Projet de décision

- **Sur la base** de son rapport sur la gestion de l'exercice 2020,
- **En connaissance** du Rapport annuel 2020 du Comité de direction (rapport de gestion sur l'exercice de l'association Région de Nyon du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 dans le sens de la loi et de l'art 27 des Statuts de l'association Région de Nyon),
- **Ayant considéré** les informations données par le Comité de direction concernant le suivi des recommandations émises par la Commission de gestion en 2020, et en réponse aux questions posées dans le cadre de son analyse de l'exercice 2020,
- **Et vous référant** aux recommandations qu'elle émet en conclusion de son analyse sur la gestion de l'exercice 2020 de l'association Région de Nyon, ainsi qu'aux réponses du Comité de direction à ces recommandations,

La Commission de gestion chargée d'examiner la gestion de l'exercice 2020 de l'association Région de Nyon, à l'unanimité de ses membres,

- **Recommande** que le Conseil intercommunal de l'association Région de Nyon décide d'approuver la gestion du Comité de direction de l'exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 de l'association Région de Nyon, et de lui donner décharge.

Pour la Commission de gestion :

Patrick Bréchon (président)

Hervé Mange

Damien Richard

Rupert Schildböck (rapporteur)

Pierre Stampfli

Philippe Thévenot

Florence Ursenbacher



Annexe 1

Tableau de répartitions des postes à l'administration de l'association Région de Nyon en décembre 2020

Poste	Administration	Communication	Culture	Tourisme	Sport	Mobilité & TP	Finances	Territoire	Économie	Environnement	Totaux
Secrétaire générale	80%						20%				100%
Secrétaire générale adjointe	80%										80%
Responsable Communication		100%									100%
Chargée de projet administration & finances	80%						20%				100%
Déléguée au marketing		50%							20%		70%
Déléguée à la mobilité						90%					90%
Chargée de projets mobilité						90%					90%
Déléguée à l'environnement										80%	80%
Déléguée à la Filière de bois									80%		80%
Chargée de projets économie									90%		90%
Déléguée à la culture			70%								70%
Délégué au territoire & chef de projet vaudois au Grand Genève								90%			90%
Cheffe de projet Grand Genève						10%		40%			50%
Délégué au tourisme				90%							90%
Totaux	240%	150%	70%	90%	0%	190%	40%	130%	190%	80%	1170%

État au 31 décembre 2020
Source : information obtenue du CoDir

Annexe 2

Projets SOFREN SA en 2020 et leurs liens avec les activités de l'association Région de Nyon

Projet SOFREN SA	Commentaires
Pôle-bois	<p>La réalisation du projet est conditionnée par la mise en place d'une Stratégie régionale du système de gestion des zones d'activités (SGZA).</p> <p>D'entente avec les propriétaires, la promesse achat-vente de la parcelle #260 à La Rippe conditionnée avec le changement d'affectation sera signée courant du premier semestre 2021.</p> <p>=> préavis Région de Nyon 59 2020</p>
Parking d'échange P+R Gare de l'Asse NStCM et Zone d'activités intercommunale de Mondre	<p>La réalisation du projet est conditionnée par la mise en place d'une Stratégie régionale du système de gestion des zones d'activités (SGZA).</p> <p>=> préavis Région de Nyon 59 2020</p> <p>Afin de réaliser la première étape du projet, la mise à jour du concept régional de stationnement conduit par la Région de Nyon est toujours attendue.</p>
Zone d'activité intercommunale de Vernay	<p>La réalisation du projet est conditionnée par la mise en place d'une Stratégie régionale du système de gestion des zones d'activités (SGZA).</p> <p>Pour la signature d'une promesse d'achat-vente conditionnée par le changement d'affectation, un accord entre l'actuelle propriétaire et le précédent (qui dispose d'un droit de réméré sur la parcelle) est encore attendu.</p> <p>=> préavis Région de Nyon 59 2020</p>
Zone d'accueil des Dappes à Premanon (France)	<p>Élaboration de deux baux à construction et mise en place de servitudes en lien avec le chantier de reconstruction du parking et de construction du bâtiment d'accueil des Dappes en cours.</p>
Gestion de l'immeuble Grand Rue 24, à Nyon	<p>Les résultats de la gestion 2020 de l'immeuble permettent de proposer à nouveau un dividende (5%) et un superdividende (5%) à l'actionnaire.</p> <p>L'amortissement du prêt a été effectué conformément à la convention (soit l'équivalent de 50% du loyer payé par l'association Région de Nyon)</p> <p>À la suite du préavis Région de Nyon 54 2020, les comptes de l'association Région de Nyon et de la SOFREN ont été ajustés de manière adéquate.</p> <p>=> préavis Région de Nyon 54 2020</p>

État au 18 mai 2021

Source : informations obtenues sur la base du rapport annuel 2020 de la SOFREN SA

Annexe 3

Recommandations de la Commission de gestion émises dans son Rapport sur la gestion de l'exercice 2019 : suivi du Comité de direction

Recommandations émises en 2020	Commentaires de CoDir sur le suivi en 2020	Commentaires de la CoGes
<p>Recommandation 1/2019</p> <p>La CoGes renouvelle sa recommandation déjà émise dans ses rapports sur les exercices 2017 ainsi que 2018 et recommande que le CoDir intègre des détails statistiques concernant les ressources humaines dans son Rapport annuel 2020, notamment des indications sur les sources de financement couvrant les coûts des postes du secrétariat de l'association Région de Nyon.</p>	<p>Le Rapport annuel 2019 comprend déjà le nombre total d'EPT et le nombre d'EPT à la charge directe des communes membres via la cotisation annuelle (13 EPT dont 4.5 EPT via la cotisation).</p> <p>En complément de ces informations actualisées, le rapport annuel 2020 comprendra les autres sources de financement des EPT.</p>	<p>La CoGes prend acte des informations supplémentaires reçues lors d'une rencontre au printemps 2021 : selon le CoDir un certain nombre des collaborateurs et collaboratrices participent sporadiquement à d'autres tâches que leur fonction principale. Cela signifie qu'il n'est pas possible de définir clairement quelles sont les sources de financement des salaires de chacune et chacun.</p>
<p>Recommandation 2/2019</p> <p>La CoGes recommande que le CoDir développe et mette en œuvre une politique de protection et d'utilisation des données personnelles, en conformité avec les normes de la législation fédérale et cantonale.</p>	<p>Le CoDir est sensible à la question de la protection des données personnelles. Le nouveau secrétaire général est d'ores et déjà en charge de cette mission.</p>	<p>La CoGes prend note et suivra de près le futur développement de ce thématique.</p>
<p>Recommandation 3/2019</p> <p>La CoGes recommande que le CoDir inclue dans son Rapport annuel 2020 un chapitre dédié aux résultats de deux volets de l'audit. Il serait souhaitable qu'y figure une première analyse de l'impact des mesures prises au sein de l'association Région de Nyon sur la base des recommandations dudit audit.</p>	<p>La mise en place de la nouvelle organisation découlant de l'audit [conduit] de notre association ainsi que les résultats du second volet seront documentés dans le Rapport annuel 2020.</p>	<p>Cf. chapitre 4.3 de ce rapport</p>
<p>Recommandation 4/2019</p> <p>Pour une meilleure transparence, la CoGes recommande que les procès-verbaux des séances du Conseil intercommunal mentionnent dorénavant non seulement le nom des nouvelles personnes assermentées mais également le nom des personnes remplacées au sein du Conseil intercommunal, ceci en conformité avec l'art 4 al 2 et l'art 8 al 1 du Règlement du Conseil intercommunal de l'association Région de Nyon.</p>	<p>Cette question est du ressort du Bureau du Conseil intercommunal. Le CoDir trouverait également utile que cette information soit mise au PV des séances du Conseil intercommunal. Elle permettrait, notamment, de faciliter la mise à jour du site Internet de la Région.</p>	<p>Cf. chapitre 4.3 de ce rapport</p>

<p>Recommandation 5/2019</p> <p>Afin de pouvoir mieux gérer le processus de nomination des commissions ad hoc, la CoGes recommande que le Bureau du Conseil intercommunal - en étroite concertation avec le CoDir – veille à observer l'application de l'art 27 al 1 du Règlement du Conseil intercommunal de l'association Région de Nyon.</p>	<p>En concertation avec le Bureau du Conseil intercommunal, il a été décidé qu'un résumé des préavis sera envoyé au Bureau au plus tard une semaine avant la date du Conseil intercommunal ainsi que la liste des commissions devant se prononcer sur chaque préavis. Ceci pour permettre aux conseillers de se faire une idée de la nature du préavis déposé et ainsi de se porter candidat pour être membre de la commission ad hoc en en connaissant les contours.</p> <p>Ce procédé a été inauguré à satisfaction pour le Conseil intercommunal du 9 décembre 2020.</p>	<p>Traité</p>
<p>Recommandation 6/2019</p> <p>Afin d'être en conformité avec le cadre statutaire actuel, la CoGes recommande que le Bureau du Conseil intercommunal - en étroite concertation avec le CoDir - fasse observer l'application des normes des Statuts de l'association Région de Nyon et le Règlement du Conseil intercommunal de l'association Région de Nyon traitant la question du processus de vote (y compris la question de la double majorité) et du calcul du quorum.</p>	<p>Une étroite collaboration entre le Secrétariat régional et le Bureau du Conseil intercommunal doit se poursuivre afin d'assurer les modalités de vote sur chaque préavis présenté aux conseillers. Après discussions, il apparaît que l'utilisation du vote par voie électronique permettra de répondre à cette problématique. Un préavis concernant l'acquisition d'un tel système sera présenté lors d'un prochain Conseil intercommunal. De plus, les tests grandeur nature ont été faits lors de deux derniers [séances du] Conseil intercommunal de 2020.</p>	<p>Traité</p> <p>Cf. préavis 63/2021</p>
<p>Recommandation 7/2019</p> <p>Convaincue qu'un résumé des préavis approuvés pendant l'exercice d'une année présenterait une source d'information utile à une meilleure analyse du suivi, la CoGes recommande que le CoDir inclue dans ses futurs Rapports annuels un aperçu des préavis et propositions individuelles traités durant l'année, indiquant également l'état du suivi de chaque objet.</p>	<p>Un chapitre concernant les préavis votés par le Conseil intercommunal peut être ajouté aux prochains rapports annuels pour permettre un meilleur suivi. Un résumé succinct des préavis ainsi que le résultat du vote (accepté, refusé, ou amendé) sera inclus. Une section concernant les motions et postulats pris en considération par le Conseil intercommunal pourrait également être ajoutée.</p> <p>Tous ces éléments devront être fournis par le Bureau du Conseil intercommunal au Secrétariat selon la planification de la rédaction du rapport annuel.</p>	<p>Cf. chapitre 5.1 ainsi que l'annexe 4 de ce rapport</p>

<p>Recommandation 8 /2019</p> <p>La CoGes recommande vivement que le Conseil de direction - en étroite concertation avec le Bureau du Conseil intercommunal - observe mieux l'art 93d de la Loi [vaudoise] sur les communes, relatif au budget, comptes et gestion. Cela permettra aux membres du Conseil intercommunal d'avoir un débat éclairé lors de la séance durant laquelle le rapport de la CoGes sera traité.</p>	<p>Le CoDir appelle de ses vœux le Bureau du Conseil intercommunal pour respecter le délai de mise à disposition des documents liés au budget, aux comptes et à la gestion. Notamment les rapports de la CoGes/CoFin, les recommandations de la CoGes et les réponses relatives du CoDir.</p> <p>Pour ces dernières, le CoDir mettra tout en œuvre pour apporter les réponses aux recommandations selon l'échéancier.</p> <p>Pour rappel, le délai de mise à disposition est fixé à 10 jours au moins avant la délibération selon la Loi sur les communes.</p>	<p>Cf. chapitre 5.1 de ce rapport</p>
<p>Recommandation 9/2019</p> <p>La CoGes recommande que le CoDir soit plus pointu dans sa gestion des subventionnements par le biais du Fonds régional affecté au programme de réorganisation des transports publics (Fonds TP) en exigeant des résultats opérationnels détaillés de ses partenaires. Une action concertée avec la Direction générale de la mobilité et des routes du Canton de Vaud (DGMR) serait à solliciter.</p>	<p>Avec les années, le Fonds TP s'est doté de règles de cofinancement pour le subventionnement de mesures d'aménagement en faveur des transports publics (Annexe D au préavis 35-2014-TP), de financement de courses expérimentales sur les lignes de transports publics régionales (Annexe D du préavis 52-2015-TP) et les préavis 13-2017-TP et 47-2019-TP pour le subventionnement des mesures incitatives et informatives pour la promotion des transports publics. Ces règles guident les décisions du CoDir et le suivi des résultats avec nos partenaires.</p>	<p>Cf. chapitre 4.4 de ce rapport</p>
<p>Recommandation 10/2019</p> <p>La CoGes réitère sa recommandation déjà émise l'année dernière et recommande au CoDir de faire le nécessaire afin que l'élaboration des différentes conventions entre l'association Région de Nyon et le Réseau Agro-Écologique soit finalisée au plus vite.</p>	<p>La rédaction de ces conventions est en cours au Secrétariat régional et devrait être finalisée dans le premier semestre 2021. Leur formalisation a soulevé des questions connexes dont les réponses doivent être apportées notamment par les services concernés de l'État de Vaud.</p>	<p>Cf. chapitre 4.4 de ce rapport</p>
<p>Recommandation 11/2019</p> <p>La CoGes propose au CoDir de faire une présentation lors d'une prochaine séance du Conseil intercommunal sur le thème : « La filière bois régionale ; de la genèse à l'état actuel », afin que les membres du Conseil intercommunal puissent se familiariser avec cet aspect de l'activité de l'association Région de Nyon.</p>	<p>Le CoDir prend note de cette proposition judicieuse et une présentation de la filière bois régionale sera faite lors d'une prochaine séance du Conseil intercommunal, a priori celle de mars 2021.</p>	<p>Traité lors de la séance ordinaire du Conseil intercommunal en mars 2021</p> <p>Cf. procès-verbal du 4 mars 2021</p>

<p>Recommandation 12/2019</p> <p>La CoGes recommande que le Fonds régional d'équipement touristique (FRET) fasse l'objet d'un budget et de comptes généraux clairs et détaillés. L'objectif est de disposer d'une vision claire sur la source des fonds faisant l'objet des préavis, notamment la part provenant du budget opérationnel de l'association Région de Nyon et la part provenant du FRET.</p>	<p>Le Fonds régional d'équipement touristique (FRET) fait l'objet d'un budget et de comptes généraux. La Commission Tourisme qui préavis sur l'allocation de montants provenant du FRET, notamment dans les projets menés par Région de Nyon, est informée des détails de la ventilation des soutiens. De même, les préavis dont une partie du montant est financé par le FRET mentionne dorénavant les différentes sources de financement (cf. préavis 60-2020).</p>	<p>La CoGes se réjouit de voir plus d'information concernant le FRET dans le Rapport annuel 2020 (cf. page 23, Rapport annuel 2020).</p> <p>Toutefois et en accord avec la CoFin, la CoGes vise à analyser plus en détail le Fonds régional d'équipement touristique (FRET) en automne 2021.</p> <p>Cf. également le postulat de Francis Costiou du 24 juin 2020.</p>
<p>Recommandation 13/2019</p> <p>Par souci d'une meilleure transparence, la CoGes recommande que le CoDir fasse figurer la composition de la Commission de tourisme et de toute autre commission consultative du CoDir dans son rapport annuel et sur le site web de l'association Région de Nyon.</p>	<p>Le CoDir prend note de cette proposition judicieuse et fera figurer dans son rapport annuel et sur le site Internet de [l'association] Région de Nyon les différentes commissions consultatives avec le nombre de membres ainsi que le nom du président (avec son accord préalable).</p>	<p>La CoGes note avec regret que le Rapport annuel 2020 ne contient pas l'information promise. Sur le site web figure uniquement la composition de la Commission de tourisme.</p>
<p>Recommandation 14/2019</p> <p>Sur la base du vœu formulé en 2017 par la Commission ad hoc chargée d'étudier le préavis 24- 2017 ainsi qu'une recommandation émise par la CoGes suite à son analyse de la gestion de l'exercice 2018, la Commission recommande que le CoDir intègre dans son rapport annuel 2020 un chapitre plus exhaustif sur les activités du Conseil de Jeunes du District de Nyon de l'année 2020.</p>	<p>Le CoDir fera tout son possible pour reprendre les éléments importants des activités du Conseil des Jeunes du District de Nyon (CJDN) dans le Rapport annuel 2020, le CJDN produisant lui-même un Rapport annuel de ses activités.</p>	<p>Traité</p>
<p>Recommandation 15/2019</p> <p>En lien avec le suivi du préavis 24-2017, la CoGes recommande que le CoDir considère de solliciter l'avis du Conseil de Jeunes du District de Nyon au sujet des thèmes traités par le Conseil intercommunal qui pourraient directement ou indirectement concerner la jeunesse des communes-membres de l'association Région de Nyon.</p>	<p>La convention signée entre la Région de Nyon et le Conseil des Jeunes du District de Nyon (CJDN) arrive à échéance et une nouvelle convention doit être élaborée pour la poursuite du soutien de la Région au CJDN. Les éléments liés à la consultation du CJDN concernant les thèmes traités par le Conseil intercommunal pourront être discutés lors des travaux sur la nouvelle convention.</p>	<p>Traité, notant toutefois que la nouvelle Convention n'était pas encore disponible au moment de la rédaction de ce rapport.</p>

<p>Recommandation 16/2019</p> <p>La CoGes recommande que le CoDir traite le thème du monitoring plus exhaustivement dans son rapport annuel de l'exercice 2020, notamment en incluant un aperçu des indicateurs clés de performance mis en place pour évaluer l'ensemble des activités et projets de l'association Région de Nyon lancés depuis le début de la législature. Une analyse plus détaillée pourrait faire partie du Bilan de législature 2016-2021 du CoDir, sur la base de son Programme de législature 2016-2021.</p>	<p>La gestion au moyen d'indicateurs de performance nécessite un développement minutieux, pour qu'ils soient utiles au monitoring fin visé. Par ailleurs, le mandat public donné à la Région est difficile à monitorer dans sa totalité avec un système strict d'indicateurs de performance.</p> <p>A l'heure actuelle, la Région est dotée d'outils statistiques permettant un monitoring adéquat dont une partie est visible dans le rapport annuel ainsi que dans les « chiffres-clés » publiés chaque année depuis 2018.</p>	<p>Traité</p>
<p>Recommandation 17/2019</p> <p>Par souci d'une meilleure transparence et en complément à l'information déjà communiquée, la CoGes recommande que les futurs rapports annuels du CoDir contiennent un aperçu de l'état financier de l'association Région de Nyon.</p>	<p>Selon l'article 73 du Règlement du Conseil intercommunal, « La Commission de gestion est compétente pour procéder à l'examen de la gestion du Comité de direction et de son administration » et « La Commission des finances procède à un examen approfondi des budgets et des comptes. »</p>	<p>La CoGes est d'avis que son mandat statutaire et légal comprend également l'analyse de la manière dont les finances sont gérées par le CoDir et l'administration.</p> <p>Elle note avec plaisir que le Rapport annuel 2020 du CoDir inclut un bref aperçu sur la situation financière de l'association Région de Nyon qui se voit en complément des détails publiés dans le Rapport des comptes 2020 (cf. préavis 69-2021).</p>

Annexe 4

Préavis et propositions individuelles présentés, étudiés et traités en 2020

Document	Titre	Domaine	Dépôt	Débat	Montant alloué	État au 31 décembre 2020
Préavis 53-2020 Fonds TP	Cofinancement de CHF 35'000 du Fonds TP à l'étude de réaménagement de la RC 19 sur le tronçon Fléchères-Moulin Veillet.	Mobilité Territoire	11 décembre 2019	24 juin 2020 Adopté	CHF 35'000 Fonds TP	Traité
Préavis 55-2020 Tourisme nature FRET	Démarche participative « Inventer la Givrine de demain »	Tourisme	24 juin 2020	24 juin 2020 Adopté	CHF 20'000 Tourisme nature CHF 28'000 FRET	Traité <i>Note : il manque le rapport de la commission ad hoc dans l'archive digital.</i>
REP INT J Hanhart 2019	Est-il normal d'éclairer une route hors localité ?	Environnement	15 décembre 2019	24 juin 2020 Réponse acceptée		Traitée
RES J Hanhart 2020	« Que le CoDir étudie avec les communes et la [Direction générale de la mobilité et des routes du Canton de Vaud] la faisabilité et le coût d'une réduction de l'éclairage de la RC1. Il en sera tenu compte pour toute nouvelle réalisation. »	Environnement	24 juin 2020	24 juin 2020 Refusée		Traitée
REP INT C Farine 2019	Nouvelle jonction autoroutière de Rolle : les cyclistes envoyés au casse-pipe ?	Mobilité	11 décembre 2019	24 juin 2020 Réponse acceptée		Traitée
POS F Costiou 2020	Pour une démocratie accrue dans l'utilisation des taxes de séjour reversées par nos Communes.	Tourisme	24 juin 2020	24 juin 2020 Renvoi à une commission de prise en considération		En cours

Préavis 44.1-2019	Modification du PR 44-2019 : Reconduction du DISREN 2020-2025	Investissements régionaux	24 septembre 2020	24 juin 2020 Adopté tel qu'amendé		Traité
Préavis 51-2020	Comptes 2019	Finances, Gouvernance	24 septembre 2020	24 septembre 2020 Adopté		Traité
RAPP CoGes 2019	Rapport sur la gestion par le Comité de direction de l'exercice 2019 de l'association Région de Nyon.	Gouvernance	24 septembre 2020	24 septembre 2020 Adopté		Traité
Préavis 54-2020	Octroi d'un prêt à la SOFREN pour l'achat du bâtiment de la Grand-Rue 24	Finances, Gouvernance	24 septembre 2020	24 juin 2020 Adopté tel qu'amendé	CHF 850'000	Traité
Préavis 56-2020	Demande de crédit de CHF 80'000 pour l'étude régionale de planification des parkings d'échange du district de Nyon (phase 1.2)	Mobilité, Territoire	24 septembre 2020	24 septembre 2020 Adopté tel qu'amendé	CHF 80'000	Traité
Préavis 57-2020	Demande de crédit de CHF 100'000 pour la démarche Transition écologique 2020-2022 du Grand Genève)	Gouvernance, Territoire, Économie	24 septembre 2020	24 septembre 2020 Adopté tel qu'amendé	CHF 100'000	Traité
Préavis 59-2020	Demande de crédit de CHF 200'000 pour l'établissement du système de gestion des zones d'activités (SGZA) du district de Nyon.	Territoire	24 septembre 2020	24 septembre 2020 Adopté tel qu'amendé	CHF 200'000	Traité
RAPP POS F Costiou 2020	Pour une démocratie accrue dans l'utilisation des taxes de séjour reversées par nos Communes.	Tourisme	24 juin 2020	24 septembre 2020 Renvoie au CoDir pour étude et rapport		En cours
INT C Farine 2020	Qu'est devenu le projet de patinoire régionale ?	Sport	24 septembre 2020	24 septembre 2020 Le CoDir répondra lors de la prochaine séance du Conseil intercommunal.		Traité (en décembre 2020)

Préavis 58-2020	Budget 2020	Finances	9 décembre 2020	9 décembre 2020 Adopté tel qu'amendé		Traité
Préavis 60-2020	Demande de crédit de CHF 340'000 pour soutenir les activités de l'Usine à Gaz durant la période 2021-2024	Culture	9 décembre 2020	9 décembre 2020 Adopté tel qu'amendé	CHF 220'000 Culture, conventions CHF 120'000 FRET	Traité
RAPP POS M Girardet	Pour la mise en place d'une politique de soutien au sport.	Sport	2 mai 2019	9 décembre 2020 Réponse acceptée		Traité
REP INT C Farine 2020	Qu'est devenu le projet de patinoire régionale ?	Sport	24 septembre 2020	9 décembre 2020 Réponse acceptée		Traité
RES C Farine 2020	Qu'est devenu le projet de patinoire régionale ? (pour le texte, cf. le procès-verbal de la séance du 9 décembre 2020)	Sport	9 décembre 2020	9 décembre 2020 Refusée		Traité

État au 31 décembre 2020

Source : informations publiées sur le site web de l'association Région de Nyon (consulté en mai 2021)

Annexe 5

État des mesures des projets d'agglomérations 1er, 2ème et 3ème génération

PA1 (délai 2027)	Coût mesure	Contribution fédérale	Communes concernées	Commentaire CoDir
Amélioration de la capacité de la ligne RER Coppet-Genève : création de deux points de croisements	69.40	27.76	District de Nyon	Réalisé
Requalification de la route Suisse (1ère étape)	17.45	6.98	Mies, Tannay, Coppet, Founex	Partiellement réalisé
SOUS-TOTAUX en Mio CHF	86.85	34.74		
PA2 (délai 2027)				
Rabatement des bus vers les gares du district de Nyon	23.51	9.40	Gland, Rolle, Crassier, Prangins, Grens, Signy-Avenex	Léger retard en raison de sous-mesures « lourdes » plus complexes à finaliser. Travaux planifiés en 2022.
Modes doux, gare de Coppet : passage inférieur	5.38	2.15	Coppet	Réalisation retardée en raison de changements dans la planification des CFF pour la gare de Coppet. Réalisation au mieux en 2024.
Requalification de la route Suisse (2ème étape)	13.92	5.57	Coppet, Nyon, Prangins	Travaux en cours à Coppet. Travaux planifiés à Nyon et Prangins à partir de 2022. s
Amélioration de l'accessibilité en modes doux à la gare de Rolle	4.70	1.88	Rolle, Mont-sur-Rolle, Perroy	Cinq sous-secteurs, 1 réalisé
Plateforme multimodale gare de Rolle (1ère étape)	4.48	1.79	Rolle	Léger retard car mesure liée au Plan d'affectation Gare Nord-Schenk, entré en vigueur fin 2020. Travaux planifiés en 2023.
Amélioration de l'accessibilité en modes doux à la gare de Nyon	14.11	5.64	Nyon, Crans-sur-Céligny, Prangins	Planification de deux mesures en cours ; deux mesures retardées en raison de changements dans la planification des CFF.
Amélioration de l'accessibilité en modes doux à la gare de Gland	9.86	3.94	Gland	Réalisé
Requalification réseau routier à Nyon en faveur des TP et de la MD	8.08	3.23	Nyon	Début des travaux en 2022.
Création réseau modes doux à Nyon	3.76	1.50	Nyon	Travaux partiellement en cours.
SOUS-TOTAUX en Mio CHF	87.80	35.10		

PA3 (délai 2025)	Coût mesure	Contribution fédérale	Communes concernées	Commentaire CoDir
Réaménagement de l'interface multimodale de la gare de Nyon	7.40	2.96	Nyon	Mesure retardée en raison de changements dans la planification des CFF
Paquet modes doux PA3				
Accessibilité modes doux à 11 arrêts transports publics	3.75	-	Begnins, Genolier, Coppet, Crassier, Divonne, Duillier, Gimel, Grens, La Rippe, Le Vaud, Vich	Convention de financement du paquet des mesure modes doux signée entre la Confédération et les cantons en mai 2020. Des conventions pour la rétribution de la subvention aux maîtres d'ouvrage sont en cours.
Itinéraires cyclables, route Blanche (RC1 19), entre jonction autoroutière de Nyon et le giratoire de la Gravette	1.01	-	Nyon, Signy-Avenex	
Itinéraire modes doux gare NStCM de l'Asse, route Blanche, site de Fléchères-nord	2.53	-	Nyon, Signy-Avenex	
Modes doux gare de Gland : passage inférieur ouest	3.04	-	Gland	
Itinéraire cyclable Prangins-Gland	4.06	-	Prangins, Gland	
Itinéraire cyclable Eysins (RDU)	3.04	-	Eysins	
Modes doux à Nyon : franchissement du Cossy	4.06	-	Nyon	
Itinéraire cyclable Nyon (RDU)	3.85	-	Nyon	
SOUS-TOTAUX en Mio CHF	25.34	0.00		
TOTAUX en Mio CHF	207.39	75.80		

État au 12 mai 2021
Source : information obtenue du CoDir

Annexe 6

Calendrier du travail de la Commission de gestion entre décembre 2019 et septembre 2020

Date et lieu	Activité
20 octobre 2020, à Nyon	Réunion de travail pour évaluer le travail de la CoGes en 2020 et planifier son travail en 2021 ; identification des trois thèmes phares à développer pour son rapport sur la gestion 2020.
13 janvier 2021, à Nyon	Réunion de travail pour passer en revue les réponses du CoDir aux recommandations émises par la CoGes dans son rapport sur la gestion de 2019.
3 mars 2021, à Nyon	Réunion de travail avec le président du CoDir et le Secrétaire général pour s'échanger sur les réponses du CoDir aux recommandations émises par la CoGes dans son rapport sur la gestion de 2019. Questions de clarification.
31 mars 2021, par courriel	Réception du premier projet du rapport annuel 2020 du CoDir.
14 avril 2021, à Nyon	Réunion de travail pour réviser le planning du travail de la CoGes ; distribution des tâches, préparation des prochaines réunions.
En avril 2021	Travail individuel d'analyse – lecture du premier projet du rapport annuel 2020 du CoDir, formulation des projets de question et de clarification à soumettre au CoDir.
21 avril 2021, à Nyon	Réunion de travail avec des représentants du CoDir et le Secrétaire général pour s'échanger sur le projet de Rapport annuel 2020 du CoDir.
28 avril 2021, à Nyon	Réunion de travail pour préparer les questions à envoyer au CoDir
3 mai 2021, par courriel	Envoi du catalogue des questions et demande d'information au CoDir
6 mai 2021, par courriel	Annnonce du Secrétaire du Conseil intercommunal de la publication du préavis 69-2021 (Comptes 2020). Il en manque encore deux des trois annexes.
7 mai 2021, par courriel	Envoi d'un message au Bureau du Conseil intercommunal au sujet du suivi des trois recommandations émises par la CoGes dans son rapport sur la gestion de 2019.
10 mai 2021, par courriel	Réception de la part du Secrétaire général de l'annexe 3 (rapport FRET) au préavis 69-2021 (Comptes 2020) avec l'annonce que l'annexe 2 (rapport du vérificateur des comptes) arrivera sitôt que le travail du vérificateur des comptes soit achevé.
11 mai 2021, par courriel	Réception de la réponse du Bureau du Conseil intercommunal au message de 7 mai 2021.
12 mai 2021, à Nyon	Réunion de travail avec des représentants du CoDir et le Secrétaire général pour passer en revue les réponses du CoDir au catalogue des questions et demande d'information
12 mai 2021, par courriel (après la réunion)	Réception des réponses au catalogue de questions soumis par la CoGes au CoDir avec certains documents, avec l'annonce que d'autres documents demandés arriveront prochainement.
Entre 13 et 19 mai 2021	Travail individuel de rédaction par le rapporteur du premier projet de rapport sur la gestion de l'exercice 2020.
19 mai 2021, par visioconférence	Réunion de travail – échanges sur le premier projet de rapport sur la gestion de l'exercice 2020. Formulation des questions et demandes d'information supplémentaires à soumettre au CoDir.
20 mai 2021, par courriel	Annnonce de la publication du Rapport annuel 2020 du Codir (via un communiqué de presse de l'association Région de Nyon)
Entre 20 et 27 mai 2021	Travail individuel de rédaction du deuxième projet de rapport.
27 mai 2021, à Nyon	Réunion de travail – échanges sur le deuxième projet de rapport et rédaction finale.
Entre 28 mai et 31 mai 2021	Travail individuel de relecture et finalisation du rapport sur la gestion de l'exercice 2020.
31 mai 2021, par courriel	Envoi de la version finale du Rapport de la CoGes la gestion de l'exercice 2020 au Bureau du Conseil intercommunal et au CoDir
17 juin 2021, à Dully	Présentation des conclusions du Rapport de la CoGes sur la gestion de l'exercice 2020 lors de la séance du Conseil intercommunal.

Annexe 7

Composition de la Commission de gestion pendant la législature du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2021

Rapport 2016	Rapport 2017	Rapport 2018	Rapport 2019	Rapport 2020
	Scott Adams Conseiller municipal, Givrins, Jura-Lac Élection 25 juin 2017	Scott Adams Conseiller municipal, Givrins, Jura-Lac	Scott Adams Conseiller municipal, Givrins, Jura-Lac Démission 11 décembre 2019	
Patrick Bréchon Conseiller communal, Rolle, Lac-Vignoble Élection 29 juin 2016	Patrick Bréchon, rapporteur, Conseiller communal, Rolle, Lac-Vignoble	Patrick Bréchon, président et rapporteur, Conseiller communal, Rolle, Lac-Vignoble	Patrick Bréchon président, Conseiller communal, Rolle, Lac-Vignoble	Patrick Bréchon président, Conseiller communal, Rolle, Lac-Vignoble
		Yvan Bucciol, Conseiller communal, Prangins, Jura-Lac Élection 27 septembre 2018 Démission 12 décembre 2018		
Edgar Cretegy Conseiller communal, Le Vaud, Jura-Lac Élection 29 juin 2016	Edgar Cretegy Conseiller communal, Le Vaud, Jura-Lac Démission 15 juin 2017			
Hervé Mange Conseiller communal, Founex, Terre-Sainte Élection 29 juin 2016	Hervé Mange Conseiller communal, Founex, Terre-Sainte	Hervé Mange Conseiller communal, Founex, Terre-Sainte	Hervé Mange Conseiller communal, Founex, Terre-Sainte	Hervé Mange Conseiller communal, Founex, Terre-Sainte
Frédéric Mani, président et rapporteur, Conseiller municipal, Dully, Lac-Vignoble Élection 29 juin 2016	Frédéric Mani, Conseiller municipal, Dully, Lac-Vignoble Démission 21 septembre 2017			
	Antoine Nicolas Conseiller municipal, Begnins, Jura-Lac Élection 21 septembre.2017	Antoine Nicolas Conseiller municipal, Begnins, Jura-Lac Démission 21 février 2019		
Mario-Charles Pertusio Conseiller communal, Eysins, Asse & Boiron Élection 29 juin 2016	Mario-Charles Pertusio Conseiller communal, Eysins, Asse & Boiron	Mario-Charles Pertusio Conseiller communal, Eysins, Asse & Boiron Démission 21 février 2019		
		Damien Richard Conseiller communal, Longirod, Jura-Lac Élection 21 février 2019	Damien Richard Conseiller communal, Longirod, Jura-Lac	Damien Richard Conseiller communal, Longirod, Jura-Lac

			Rupert Schildböck rapporteur, Conseiller communal, Gland, Lac-Vignoble Élection 11 décembre 2019	Rupert Schildböck rapporteur, Conseiller communal, Gland, Lac-Vignoble
	Pierre Stampfli Conseiller communal, Chavannes-de-Bogis, Terre Sainte Élection 21.09.2017	Pierre Stampfli Conseiller communal, Chavannes-de-Bogis, Terre Sainte	Pierre Stampfli Conseiller communal, Chavannes-de-Bogis, Terre Sainte	Pierre Stampfli Conseiller communal, Chavannes-de-Bogis, Terre Sainte
Pascal Steimer Conseiller municipal, Chéserex, Asse & Boiron Élection 29 juin 2016	Pascal Steimer Conseiller municipal, Chéserex, Asse & Boiron	Pascal Steimer Conseiller municipal, Chéserex, Asse & Boiron	Pascal Steimer Conseiller municipal, Chéserex, Asse & Boiron Démission 11 décembre 2019	
		Philippe Thévenot Conseiller communal, Begnins, Jura-Lac Élection 21 février 2019	Philippe Thévenot Conseiller communal, Begnins, Jura-Lac	Philippe Thévenot Conseiller communal, Begnins, Jura-Lac
			Florence Ursenbacher Conseillère municipale, Luins, Lac-Vignoble Élection 24 juin.2020	Florence Ursenbacher Conseillère municipale, Luins, Lac-Vignoble

État au 31 mai 2021

